AR PREFECTURE

006-210600110-20200921-16-DE Recu le 23/09/2020



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT DE NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER

ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 16 – <u>FESTIVAL DU RECIT DE VOYAGE « AU TOUR DU MONDE » - 2021</u> <u>DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION SUD PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR</u>

Séance Publique Ordinaire du 21 SEPTEMBRE 2020 A 19 heures 30 dans la salle du Conseil Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS: M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, Mme Arzu-Marie PANIZZI, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, Mme Martine OLLIVIER, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, M. Jean-Elie PUCCI, M. Michel LOBACCARO, Mme Carolle LEBRUN, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, M. Patryk OCHOCINSKI, M. Théo PANIZZI, M. Gérald MARIN, Mme Marie Anne SYLVESTRE, Mme Jacqueline POTFER, M. Douglas MARTIN.

PROCURATIONS: M. André RIOLI à Mme Marie-José LASRY.

ABSENTE: Mme Sophie REID.

QUORUM: 14 PRESENTS: 25 VOTANTS: 26

Secrétaire: M. Théo PANIZZI

Date de convocation de séance : 15 septembre 2020

AR PREFECTURE

006-210600110-20200921-16-DE Regu le 23/09/2020



VILLE DE BEAULIEU SUR MER CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2020

XVI - FESTIVAL DU RECIT DE VOYAGE « AU TOUR DU MONDE » - 2021 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION SUD PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Madame Marie-José LASRY, Première Adjointe, s'exprime ainsi :

Dans le cadre de la sixième édition du « Festival du Récit de Voyage, Au Tour du Monde », qui se déroulera les 9 et 10 avril 2021, la commune peut prétendre à l'attribution d'une subvention versée par la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur au titre de « manifestations culturelles ».

Le budget prévisionnel des dépenses s'élève à 12 800 €.

Le budget prévisionnel des recettes s'élève à 12 800 € et il se répartit comme suit :

- part communale pour 8.800 €,
- subvention départementale des Alpes-Maritimes de 2 000 € accordée en 2020 et reportée pour l'édition de 2021 (du fait de l'épidémie de Covid-19),
- subvention de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur de 2 000 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- CHARGE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces liées à la présente affaire.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Prince august 1994